

Consignes – Coaching pour mandats pratiques

Apprentis · Branche « Services et administration »

Les journées de coaching ont pour objectif d'offrir aux apprentis un temps de travail dédié à la réalisation de leurs mandats pratiques, avec l'accompagnement de coachs (animateur CI et/ou enseignant) pouvant les guider et répondre à leurs questions.

Afin que ces journées soient pleinement profitables, une préparation en amont avec le formateur en entreprise est indispensable.

Avant la journée de coaching

Avant la journée de coaching, le formateur en entreprise est invité à :

- présenter les mandats qui seront travaillés et s'assurer que l'apprenti en a pris connaissance ;
- expliquer les attentes et les consignes liées à chaque mandat ;
- définir avec l'apprenti les tâches concrètes qui seront réalisées ;
- mettre à disposition l'ensemble des informations et documents nécessaires à la réalisation du travail.

L'apprenti doit arriver à la journée de coaching en sachant **sur quoi il va travailler et avec les éléments nécessaires pour pouvoir avancer de manière autonome.**

Si un mandat ne peut pas être réalisé au sein de l'entreprise, l'AFCI-JU doit en être informée dans le délai communiqué pour la journée concernée. Un travail fictif pourra alors être préparé par les coachs afin de permettre à l'apprenti de travailler les compétences visées.

Pendant la journée de coaching

La journée est consacrée en priorité aux mandats pratiques annoncés pour la session.

L'apprenti réalise son travail et complète la partie rédactionnelle de son mandat dans Konvink. Les coachs sont présents pour l'accompagner, répondre à ses questions et l'aider en cas de difficulté.

Les coachs ont un rôle d'accompagnement. Ils ne réalisent pas le mandat à la place de l'apprenti et ne remplacent pas le formateur en entreprise dans le suivi et l'évaluation du travail.

Si l'apprenti termine les mandats prévus avant la fin de la session, il peut avancer sur d'autres mandats. Dans ce cas, le travail supplémentaire doit également avoir été défini au préalable avec le formateur en entreprise.

Les apprentis restent présents durant l'intégralité de la session de coaching, même si le travail initialement prévu est terminé.

Après la journée de coaching

Le formateur en entreprise reste responsable du suivi et de l'évaluation des mandats pratiques réalisés par son apprenti.

Après chaque journée de coaching, l'apprenti doit présenter le travail effectué à son formateur. Celui-ci peut demander des adaptations, des compléments ou des améliorations avant la finalisation du mandat.

La journée de coaching ne remplace donc pas le suivi en entreprise : elle constitue un temps de travail accompagné permettant à l'apprenti d'avancer dans la réalisation de ses mandats.

Responsabilités de chacun

L'apprenti

- prend connaissance des mandats avant la journée ;
- vient avec les informations et documents nécessaires ;
- réalise personnellement les travaux demandés ;
- sollicite les coachs lorsqu'il rencontre une difficulté ;
- présente le travail réalisé à son formateur après le coaching.

Le formateur en entreprise

- prépare les mandats avec l'apprenti en amont ;
- définit les tâches et met à disposition les éléments nécessaires ;
- assure le suivi du travail après la journée ;
- reste responsable de l'évaluation des mandats.

Les coachs

- accompagnent les apprentis pendant la session ;
- répondent aux questions et les orientent dans leur travail ;
- apportent un soutien méthodologique ;
- ne se substituent ni à l'apprenti dans la réalisation du travail, ni au formateur dans son rôle d'évaluateur.

Important

Les dates, horaires, lieux ainsi que les mandats concernés sont communiqués pour chaque journée de coaching.

La participation aux journées de coaching prévues est obligatoire. Il appartient à l'apprenti et à son formateur de s'assurer que la préparation nécessaire a été effectuée en amont afin que le temps de coaching puisse être utilisé efficacement.